

## Pourcentage des municipalités répondant aux exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

### Cible stratégique

À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.

### DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

L'indicateur présente le pourcentage des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) conformes aux standards de traitement des eaux usées prévus au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU). Les OMAEU sont réputés être conformes aux standards de traitement des eaux usées du ROMAEU lorsque tous les équipements de traitement requis sont mis en place; le processus d'évaluation ne tient pas compte du respect des concentrations dans les effluents.

Les OMAEU assujettis au ROMAEU sont :

- les OMAEU actuellement inscrits dans le système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) possédant une station d'épuration et/ou des ouvrages de surverse;
- les OMAEU comportant un réseau d'égout qui n'est pas relié à une station d'épuration.

Un OMAEU correspond à tout ouvrage qui est utilisé pour la collecte, l'entreposage, le transport et le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d'origine domestique, avant leur rejet dans l'environnement et qui est exploité par une régie intermunicipale, une municipalité ou une personne agissant à titre de concessionnaire pour une municipalité.

Les OMAEU situés au nord du 54<sup>e</sup> parallèle ou dont le débit moyen annuel est inférieur ou égal à 10 m<sup>3</sup> par jour ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur. Par ailleurs, les ouvrages d'assainissement privés desservant des entreprises, des établissements publics, des établissements touristiques, des établissements de santé, des établissements d'enseignement, etc., ne sont pas non plus visés par l'indicateur.

### PRÉCAUTION

Une municipalité peut exploiter plusieurs OMAEU sur son territoire et ceux-ci peuvent être ou ne pas être conformes aux standards de traitement des eaux usées. De plus, les régies intermunicipales regroupant plusieurs municipalités peuvent également exploiter un OMAEU. Par conséquent, la notion de conformité aux standards de traitement des eaux usées est difficilement applicable à la municipalité et c'est pourquoi l'indicateur dénombre les OMAEU plutôt que les municipalités.

Ce résultat est néanmoins une bonne approximation du pourcentage des municipalités conformes puisque seulement 14 municipalités sur les 779 municipalités visées par l'indicateur possèdent plus d'un OMAEU qui n'est pas encore conforme. Pour les autres municipalités, un OMAEU non conforme correspond à une municipalité non conforme.

### ANALYSE

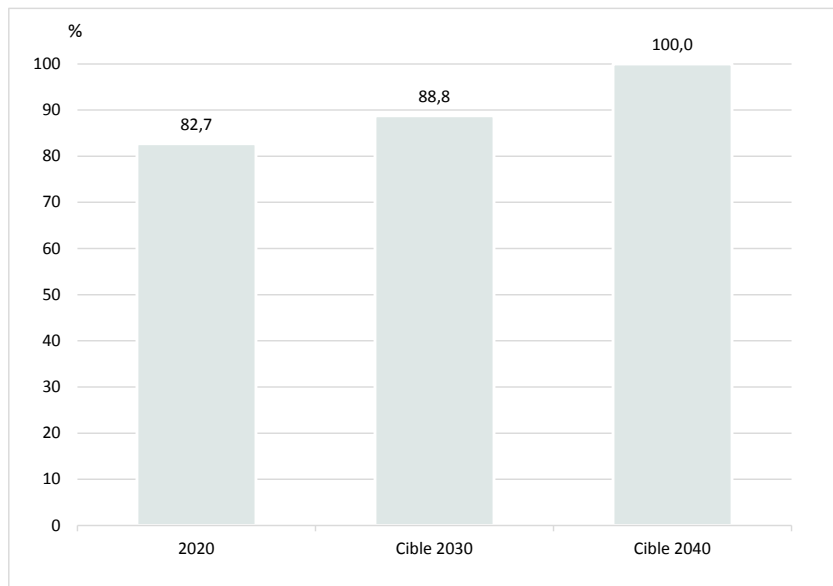
Au 31 mars 2020, **82,7 % des 971 OMAEU étaient conformes aux standards de traitement des eaux usées prévus au ROMAEU**. Cela signifie que 168 OMAEU n'étaient pas conformes. La cible pour l'année 2030 est que 89 % des OMAEU soient conformes; en 2040, 100 % des OMAEU devront l'être.

Les régions de l'Estrie, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie présentent des taux de conformité supérieurs à 90 %, soit respectivement : 95,0 %, 94,5 %, 92,6 % et 90,3 %. Le pourcentage d'OMAEU qui ne sont pas encore conformes est plus élevé dans les régions de Montréal (6 OMAEU, traités par la même station, sur les 7 que comporte la région), de Laval (2 OMAEU sur 3) et de la Côte-Nord (20 OMAEU sur 31). Dans la région de la Côte-Nord, la plupart des stations d'épuration construites avant l'application du ROMAEU sont de type dégrilleur, c'est-à-dire qu'elles possèdent uniquement une ou plusieurs grilles à nettoyage automatisé qui retiennent les matières

solides avec rejet dans le fleuve Saint-Laurent, et plusieurs OMAEU n'ont pas de stations d'épuration.

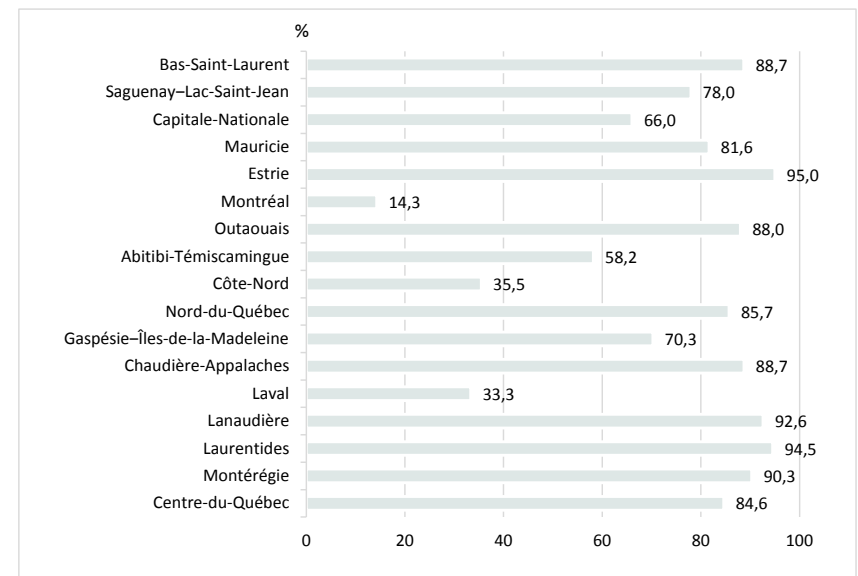
Lorsqu'on analyse les résultats pour les régions métropolitaines de recensement (RMR), où se concentre plus de 70 % de la population du Québec, on constate que 33 OMAEU ne sont pas conformes. Parmi ceux-ci, 21 OMAEU sont situés dans la RMR de Montréal, qui en comporte une centaine. Tous les ouvrages de la RMR de Gatineau sont conformes.

**Figure 1** Pourcentage des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées conformes aux standards de traitement des eaux usées, ensemble du Québec, 2020, 2030 et 2040



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**Figure 2** Pourcentage des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées conformes aux standards de traitement des eaux usées, régions administratives, 2020



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.